

Avis adopté

Séance plénière du 11 janvier 2023

Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?

Déclaration du groupe CFTC

Puisque la responsabilité de l'espèce humaine dans le dérèglement climatique et les atteintes à la biodiversité n'est plus à prouver, il est plus que temps d'éveiller les consciences sur la nécessité de remettre en cause notre façon de vivre. Mais surtout, de faire prendre conscience à tous de la nécessité de réduire nos consommations. Tel est le point de départ de cet avis sur la sobriété.

La sobriété constitue, en effet, une arme essentielle dans la lutte contre les fléaux qui nous menacent. Encore faut-il s'accorder sur ce que recouvre ce terme polysémique. La CFTC souscrit à la définition retenue par l'avis, laquelle insiste sur les notions de satiété, de partage et de réponse aux besoins des populations.

Cet avis présente également la particularité d'avoir puisé sa matière à plusieurs sources. La réflexion de la commission Environnement, en effet, ne part pas de rien. Elle s'appuie sur le travail réalisé par d'autres organismes qui ont avancé des propositions dans différents domaines (transports, logement, alimentation et consommation), mais aussi sur des travaux antérieurs du Cese. Force est cependant de constater que nombre de mesures mises en avant sont restées lettre morte. Il convient donc aujourd'hui de passer à l'action : la sobriété n'est pas une solution parmi d'autres, elle est une urgente obligation. Une obligation qui nous oblige à rompre avec la « société du toujours plus » que nous avons connue, voire promue, durant les Trente glorieuses, pour déboucher sur une « société du bien-être » comme le souligne l'avis.

C'est pourquoi la CFTC soutient plus particulièrement la préconisation 11 qui fait de la sobriété l'affaire de tous et appelle à renoncer à la culture du déchet par la réduction de la demande, le recours à l'économie circulaire et de fonctionnalité, l'éco-conception, les circuits courts... Soulignons, également, que si l'offre ne fait l'objet d'aucune préconisation précise, elle est à plusieurs reprises mentionnée comme étant intimement liée à la demande dans une économie de marché.

La CFTC souscrit enfin à la méthode employée, laquelle a consisté à mettre en place une plateforme en ligne et à organiser un atelier de convergence. L'ensemble conduisant à des préconisations réalistes, concrétisables rapidement.

Dans cette perspective, la CFTC soutient les préconisations 4 et 14 en faveur de la co-construction des décisions spécifiques aux territoires : la sobriété sera, en effet, d'autant mieux acceptée qu'elle aura été définie au plus près de la population.

Dans cette même logique, elle souscrit à la préconisation 16 sur la nécessaire négociation d'accords sur l'organisation du travail.

Enfin, la préconisation 12 sur la régulation de la publicité nous paraît primordiale. Même si nous aurions aimé que l'avis aille plus loin en la matière : la publicité parce qu'elle est chronophage et énergivore est l'antithèse même de la sobriété.

La CFTC remercie la commission, le rapporteur et les services qui ont travaillé à sa réalisation et se prononce en faveur de l'avis.